



N° : 2023DM42

SERVICE : Finances
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2023

Objet

Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre (M57 Fongibilité des crédits) –
BA LOGEMENTS

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2022-CMa-03-02 du 22 mars 2022 autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2023-CMa-03-11 du 21 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023 pour le Budget Annexe Logements,

Vu la délibération du conseil municipal Nr. 2023-CMa-06-16 du 9 juin 2023 adoptant la Décision Modificative Nr.1 pour le Budget Annexe Logements,

Vu le relevé des Dépenses A Régulariser transmis par le Service de Gestion Comptable relatif aux annuités des emprunts souscrits à taux variable,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre pour disposer de crédits suffisants aux comptes impactés par la hausse des taux d'intérêts,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre		Montant
011	6156 - Maintenance	-2 200,00 €
	6283 - Nettoyage des locaux	-1 000,00 €
	6288 - Services extérieurs	-300,00 €
	Chapitre 011	-3 500,00 €
66	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	3 500,00 €
	Chapitre 66	3 500,00 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €

Article 2 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 06 novembre 2023

Le Maire,

Nadine NINOT